



École Augustin-Norbert-Morin PROJET ÉDUCATIF 2019-2022

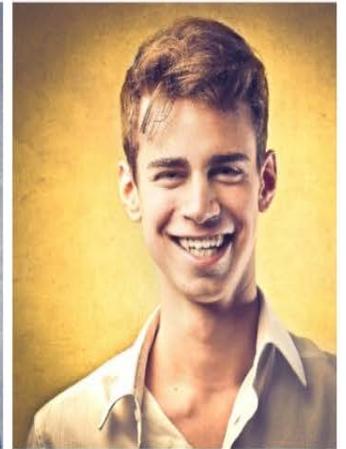
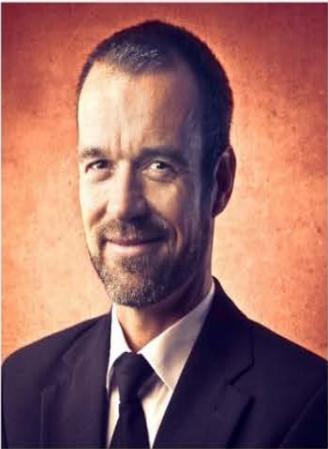


TABLE DES MATIÈRES

- 1.** But et définition du projet éducatif
- 2.** Encadrements légaux
- 3.** Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif
- 4.** Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif
- 5.** Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)
- 6.** Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite
- 7.** Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement
- 8.** Transmission et diffusion du projet éducatif
- 9.** Mise en œuvre et suivi du projet éducatif
- 10.** Reddition de compte du projet éducatif

1. But et définition du projet éducatif

Notre projet éducatif est un outil permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative de notre établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves.

L'élaboration s'est articulée autour des caractéristiques de notre milieu et des besoins des élèves qui fréquentent l'école ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation.

C'est par divers forums que la collaboration des acteurs intéressés par notre établissement a été sollicitée : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire ont pris part durant la dernière année. Toutes ces personnes ont été sollicitées par divers moyens; rencontre en présentiel avec l'équipe de direction et/ou les services éducatifs, sondages, consultations directes...

2. Encadrements légaux

Notre projet éducatif repose sur les éléments suivants de la loi sur l'instruction publique qui sont présentés dans ce document :

- ✓ la description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre;
- ✓ les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
- ✓ les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif;
- ✓ les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visées;
- ✓ la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.

Le projet éducatif a été adopté par le conseil d'établissement et transmis à la commission scolaire selon l'échéancier fixé par celle-ci et dans le respect des dispositions de la loi sur l'instruction publique.

3. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

Notre école a choisi une approche collaborative dans le processus d'élaboration du projet éducatif. Cette approche a permis de mettre à contribution les compétences des différents acteurs engagés.

- ✓ Un comité de pilotage formé de membres du personnel de l'école (personnel de soutien, personnel professionnel, personnel enseignant, membres de la direction) et d'un parent du conseil d'établissement a été mis en place afin d'analyser les données, les enjeux et a participé à la rédaction de notre projet éducatif.

4. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

Notre école a retenu différentes modalités de consultation tout au long du processus d'élaboration et de rédaction du projet éducatif, dont les suivantes :

- ✓ Les parents de notre école ont été consultés durant l'année scolaire 2017-2018 concernant les enjeux reliés à notre école et un sondage supplémentaire est venu préciser certains champs d'intervention souhaités;
- ✓ L'équipe enseignante a été consultée sur les moyens à privilégier pour mettre en place les objectifs de réussite ciblés lors des rencontres pédagogiques;
- ✓ Les membres du conseil d'établissement ont également été informés des travaux d'élaboration.

5. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement externe et interne)

Sachant que la connaissance du contexte constitue la pierre angulaire sur laquelle s'appuie la démarche d'élaboration du projet éducatif, nous avons réalisé l'analyse de notre environnement externe et interne. Nous avons procédé à une collecte de données quantitatives sur la performance de nos élèves sur le plan des apprentissages et des comportements.

Environnement externe :

Le contexte socio-économique dans lequel évolue l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin est économiquement reconnu comme un milieu moyennement favorisé (indice 5 sur une échelle de 10 selon l'IMSE).

Cela signifie que certaines familles vivent des difficultés financières et nous devons faire appel à différents organismes communautaires ou de bienfaisance afin de soutenir financièrement les familles et faire vivre à nos élèves des activités enrichissantes malgré le faible revenu de plusieurs familles. À cet égard, le fond Réveille-matin vit au rythme de l'action bénévole et permet d'amasser des fonds pour aider certains élèves de notre école à combler des besoins de base. La participation des entités municipales est aussi un facteur déterminant pour le soutien de notre œuvre en permettant la diffusion d'activités culturelles stimulantes.

En septembre 2018, environ 6440 personnes de la MRC des Pays-d'en-Haut vivaient avec un indice de faible revenu, de ces 6440 personnes, 18% étaient des jeunes âgés entre 0 et 17 ans.

Aussi, le taux de diplomation et de qualification des cohortes d'élèves au secondaire après 7 ans (avant l'âge de 20 ans) est passé de 69,8 % en 2009 (cohorte 2002-2003) à 78,5% en 2016 (cohorte 2009-2010) dans la MRC des Pays-d'en-Haut.

Enfin, la MRC des Pays-d'en-Haut compte 930 familles qui vivent le phénomène de la monoparentalité avec un enfant en bas de 18 ans.

Environnement interne :

L'école Augustin-Norbert-Morin compte 941 élèves de la 1^{re} à la 5^e secondaire. Aussi, la clientèle de l'école se constitue de 2 classes d'élèves avec des parcours adaptés, 1 classe d'élèves en formation pour les métiers semi-spécialisés et 2 classes de projets 15 et 16 ans (pré-DEP) pour un total 1030 élèves.

Notre école compte 70 enseignants et 40 membres du personnel non enseignant (secrétaires, psychoéducatrice, techniciens en éducation spécialisée, psychologue, animateur à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire, surveillants, technicienne en loisirs, direction, directions adjointes, ouvriers d'entretien, conseiller en orientation, orthopédagogue professionnelle, etc.).

Le personnel de l'école a pour mission de redéfinir le climat scolaire. Afin d'y arriver, différents champs d'action seront priorisés. Partant du principe que les meilleurs leviers de réussite se trouvent à l'intérieur de nos murs, nous souhaitons agir selon les composantes suivantes :

- Offrir un cadre sécuritaire et ordonné en s'assurant d'avoir une vision partagée des règles et procédures d'intervention. La connaissance et l'appropriation de ces règles auront pour conséquence d'assurer un climat de justice et de sécurité physique. Ainsi, en mettant de l'avant la bienveillance, nous sommes assurés que le sentiment de sécurité pour les élèves et les adultes sera le terreau du développement social.
- Offrir un environnement propice à l'enseignement de qualité et aux apprentissages des élèves. Un point d'honneur sera fait quant aux apprentissages des comportements sociaux et civiques positifs, et ce dans le but de s'assurer que le temps consacré à l'enseignement soit la pierre angulaire de la réussite et de la progression de tous.
- Avoir et développer des relations interpersonnelles positives chez nos élèves. Ainsi, l'équipe-école pourra être le meilleur modèle pour les élèves puisque les compétences de nos professionnels et les qualités humaines de chacun seront le reflet de ce que nous voulons inculquer à nos élèves.
- Créer un environnement où les élèves seront reconnus à leur juste valeur dans le respect de leurs passions et intérêts. Pour y arriver, nous sommes convaincus que le sentiment d'appartenance amènera l'engagement et l'attachement à l'école.
- En dernier lieu, favoriser la mise en place d'équipes collaboratives où les relations professionnelles sont empreintes d'un sentiment de cohésion ayant pour intérêt le respect des encadrements légaux qui régissent notre travail.

Au regard de ces leviers d'intervention, l'établissement d'un climat sain, sécuritaire, positif et bienveillant à notre école, est une priorité. Plusieurs initiatives émergent de l'équipe-école afin d'améliorer l'environnement de vie de nos élèves. Nous accordons également une grande importance à l'évaluation de l'impact et de l'efficacité de nos interventions nous permettant ainsi d'ajuster nos interventions. À cet effet, depuis septembre 2018, nous avons implanté le *Programme de soutien aux comportements positifs (SCP)* afin d'enseigner à nos élèves les comportements attendus et récompenser les bons comportements. Assistés du comité SCP, nous nous approprions les concepts d'enseignement explicite des comportements et nous visons constamment à améliorer nos pratiques et nos services. Depuis l'implantation du *Soutien au Comportement Positif* ainsi que de la refonte du *Carrefour de services*, nous observons une diminution des sorties de classe ayant pour sujet des comportements d'élèves qui nuisent à un climat propice à la réussite dans les classes. Les élèves ayant des besoins spécifiques d'apprentissage et/ou de comportements gravitent autour du *Carrefour de services*. Celui-ci a pour mission de poursuivre l'éducation des élèves. Les interventions plus spécialisées sont mises de l'avant au regard des besoins individuels d'intervention de courte ou moyenne durée et ont toujours comme objectif ultime, la réinsertion des élèves dans leur milieu naturel, soit la classe.

De plus, le comité d'élaboration du plan de réussite fait le souhait de développer chez les élèves une conscience sociale et communautaire. Fort de cette conscience, chaque élève pourra réaliser que les actions individuelles ont un impact positif pour l'ensemble de la collectivité. Dans cette même ligne d'idée, nous désirons réduire l'empreinte écologique de notre école.

Malgré les zones de vulnérabilité nommées dans les facteurs externes, nous sommes fiers de la performance de nos élèves aux examens ministériels (Année de référence: **2017-2018**) :

Matière	Niveau	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle	Taux de réussite au résultat final
Sciences et technologie (théorie)	4 ^e secondaire	85,3% ANM 80,5% Québec public	86.7% ANM 84,2% Québec public
Mathématiques CST	4 ^e secondaire	90% ANM 71,8% Québec public	90% ANM 75,7% Québec public
Mathématiques SN	4 ^e secondaire	96,6% ANM 82,1% Québec public	96,6% ANM 84,9% Québec public
Français écriture	5 ^e secondaire	80.8% ANM 74,9% Québec public	87,2% ANM 79,3% Québec public
Anglais interaction orale	5 ^e secondaire	99,5% ANM 96,7% Québec public	98,8% ANM 97% Québec public
Anglais production écrite	5 ^e secondaire	95,9% ANM 90,7% Québec public	97,6% ANM 92,7% Québec public

Indicateurs nationaux :

L'effectif scolaire	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Nombre total d'élèves	1134	1117	1071	1052
L'âge des élèves à l'entrée au secondaire	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Nombre des nouveaux inscrits en secondaire 1	218	209	200	209
Proportion d'élèves de 12 ans et moins	92,2	91,4	90,5	93,8
Les sorties sans qualification par cycle	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Premier cycle (secondaire 1 et 2)				
Nombre d'élèves inscrits	482	460	436	-
Proportion des sortants sans qualification	-
Deuxième cycle (secondaire 3, 4 et 5)				
Nombre d'élèves inscrits	643	643	625	-
Proportion des sortants sans qualification ni diplôme	1,9	3,6	2,6	-
Les sorties avec diplôme en cinquième secondaire	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Nombre d'élèves en secondaire 5	196	167	161	-
Proportion d'élèves diplômés	87,2	80,2	87,0	-
Les sorties avec diplôme ou qualification	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Nombre total de sortants	205	179	175	-
Proportion des sortants avec diplôme ou qualification	92,7	84,9	89,1	-
La réussite aux épreuves ministérielles	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
L'ensemble des épreuves ministérielles				
Nombre total de présences aux épreuves	954	887	935	-
Proportion des épreuves réussies	89,3	86,7	90,5	-
Les épreuves en français, langue d'enseignement				
Nombre total de présences aux épreuves	193	156	155	-
Proportion des épreuves réussies	96,4	91,0	94,2	-
Les épreuves en anglais, langue d'enseignement				
Nombre total de présences aux épreuves	-	-	-	-
Proportion des épreuves réussies	-	-	-	-
L'intégration des élèves en difficultés (EHDA)	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Proportion d'élèves intégrés	54,2	68,2	76,3	83,7

Communication avec les parents :

Enfin, notre école considère la communication avec les parents de nos élèves comme étant une priorité. Ceux-ci reçoivent quatre fois dans l'année, un *Info-Parents* qui les informe au sujet des activités à venir ou celles qui ont déjà eu lieu. Il constitue un outil de communication permettant de donner de l'information générale aux parents concernant la vie de l'école. De plus, le courriel et un système téléphonique peuvent être, entre autres, être utilisés afin de communiquer avec les parents de façon plus personnelle. Les parents sont soucieux de recevoir les informations quant à la progression des apprentissages de leur enfant de façon continue et le personnel de l'école se fait un devoir de mettre en place les mécanismes prévus aux encadrements en ce sens. La collaboration souhaitée entre l'école et la famille se veut favorable à la mise en place de solutions permettant à tous les élèves de réussir.

6. Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite

La période couverte par ce projet éducatif est harmonisée avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire – article 37,1 LIP. Les orientations et les objectifs du projet éducatif tiennent compte du plan d'engagement vers la réussite – articles 37 et 74 LIP.

7. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement

Les orientations et les objectifs du projet éducatif ont été retenus dans le but d'améliorer la réussite des élèves. Ils découlent de l'analyse du milieu, des besoins de la clientèle, des attentes de la communauté et du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

Notre école a choisi d'appuyer son projet éducatif sur le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire en y intégrant des orientations et des objectifs communs tout en respectant l'analyse du milieu. Ce faisant, elle a choisi des cibles et des indicateurs qui lui sont propres. Elle a aussi retenu les objectifs prescriptifs ministériels si l'analyse du milieu démontrait qu'ils étaient requis.

8. Transmission et diffusion du projet éducatif

Avant sa transmission et sa diffusion, le comité de pilotage a procédé à une dernière lecture du projet éducatif. Ceci permettant à la direction de l'établissement de s'assurer que le projet est conforme aux discussions et aux décisions qui ont été prises avant son adoption.

Après son adoption par le conseil d'établissement à la séance du 2 mai 2019, le projet éducatif a été transmis à la commission scolaire le 6 mai 2019. Cette dernière dispose d'un délai de 60 à 90 jours pour demander que soient apportées des modifications. Elle peut aussi convenir d'un autre délai avec le conseil d'établissement.

Le conseil d'établissement s'assurera de la publication et de la diffusion du projet éducatif auprès de la communauté

9. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif

Dans le but d'actualiser le projet éducatif et d'atteindre les résultats attendus, l'équipe-école a convenu de moyens qui ont été approuvés par la direction de l'établissement. La loi sur l'instruction publique n'exige pas que les moyens soient inscrits dans le projet éducatif. Ainsi les moyens pourront être ajustés en fonction des résultats obtenus et sans pour autant modifier les orientations et les objectifs du projet éducatif.

Les moyens n'ont pas à être approuvés par les membres du conseil d'établissement ou les partenaires externes. Cependant et afin de maintenir leur engagement et leur collaboration, la direction de l'établissement veillera à les tenir informés.

Les moyens que nous avons retenus s'inscrivent dans :

- Les pratiques éducatives du milieu;
- Les pratiques éducatives de la commission scolaire;
- Les résultats des recherches et des expériences;
- Les politiques et les encadrements de la commission scolaire;
- Les politiques et les encadrements du MEES.

Des outils de gestion, de monitoring et un plan d'action seront nos sources d'informations nécessaires au suivi et à l'efficacité des moyens mis en place.

Au besoin, les moyens pourront être adaptés selon les ressources financières, les ressources humaines et les résultats obtenus.

Au terme de la période couverte par le projet éducatif, il sera nécessaire d'entreprendre les travaux qui conduiront au renouvellement de celui-ci.

10. Évaluation et reddition de comptes du projet éducatif

L'évaluation du projet éducatif est une occasion de partager les pratiques innovantes porteuses de succès. Par son conseil d'établissement, l'école transmettra l'information à la communauté éducative sur les choix effectués et les résultats obtenus (LIP articles 75 et 109.1) avec le souci de présenter une information dans un langage accessible.

Le cœur de notre école : nos élèves !

DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL DES ÉLÈVES

Des milieux inclusifs et porteurs de réussite : DIVERSITÉ et ÉQUITÉ, ENRICHISSEMENT, MILIEU BIENVEILLANT, COMPÉTENCES du 21^e SIÈCLE

Orientation	Objectif	Situation de départ Année de référence : 2017-2018	Indicateur	Cible	Outils de référence	Échéancier	Mécanisme de suivi
Assurer des services adaptés à la diversité des personnes, des besoins et des trajectoires	D'ici 2022, porter à 85% la proportion des élèves qui obtiennent un premier diplôme, une première qualification.	FMS : 88% FPT : 66% GE5 : 87% Total : 80%	Résultats de juin, taux de persévérance, de qualification et de diplomation	85%	PEVR Objectif 16	2022	Régulation 3X année avec l'équipe d'intervenants pour les apprentissages. Analyse des résultats, interventions ciblées. Analyse des profils de sortie
	D'ici 2022, réduire l'écart du taux de diplomation et de qualification entre les élèves réguliers et élèves HDAA à 20% et maintenir les écarts du taux de diplomation et de qualification pour les différents groupes d'élèves sous les seuils actuels:	Diplomation + Certification sans plan d'intervention 95% Diplomation + Certification avec Plan d'intervention 71% Écart de 24%	Résultats de juin Analyse des données de réussite entre les garçons et les filles	20%	PEVR Objectif 7	2022	Régulation avec l'équipe du Carrefour de services et la Direction Suivi de proximité par l'orthopédagogue professionnelle

	D'ici 2022, atteindre 85% et plus le nombre d'élèves ne bénéficiant que d'intervention de Niveau 1 sur le plan des apprentissages selon le modèle RAI	En 2018, 784 élèves sur 960 ont bénéficié d'interventions universelles de niveau 1 en 18-19, (soit 82%) 176 élèves sur 960 ont eu des interventions de niveau 2, (soit 18%)	Différence entre le nombre total d'élèves et le nombre d'élèves ayant bénéficié d'interventions de niveau 1 seulement.	85%	PEVR Objectif 6	2022	Suivi en rencontre cycle en janvier et en juin de chaque année.
--	---	---	--	-----	-----------------	------	---

Le cœur de notre école : nos élèves !

DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL DES ÉLÈVES

Des milieux inclusifs et porteurs de réussite : **DIVERSITÉ** et **ÉQUITÉ**, **ENRICHISSEMENT**, **MILIEU BIENVEILLANT**, **COMPÉTENCES du 21^e SIÈCLE**

Orientation	Objectif	Situation de départ	Indicateur	Cible	Outils de référence	Échéancier	Mécanisme de suivi
Offrir des parcours enrichissants et diversifiés	Réviser l'offre de services en matière d'activités d'enrichissement et bonifier selon les besoins et les intérêts des groupes d'élèves	4 programmes offerts dans la grille-horaire : Ski, danse, soccer et basketball Diverses activités parascolaires, telles qu'ANM en spectacle, théâtre et sports multiples	Programme d'enrichissement touchant d'autres volets : compétences numériques, volet artistique, volet scientifique	1 programme supplémentaire pouvant être offert en parascolaire ou en profil d'école, selon la capacité de réponse de l'établissement et des ressources disponibles	PEVR Objectif 14	2022	Suivi en assemblée générale et au conseil d'établissement en janvier de chaque année.